

La Commission des constructions publiques du Conseil national (CCP-N) pendant la première moitié de la 47^e législature (2003 – 2005)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la première moitié de la 47^e législature (2003 – 2005)
- 3 Composition de la commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Travaux à venir : thèmes importants de la seconde moitié de la 47^e législature (2005 – 2007) entrant dans le domaine de compétences de la Commission des constructions publiques (selon état actuel des connaissances)

1 Mandat

Aux termes de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement, les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau datée du 8 novembre 1991, et conformément aux modifications ultérieures, la Commission des constructions publiques du Conseil national s'est vu attribuer le domaine de compétences suivant :

Constructions (constructions de la Confédération, hormis les constructions militaires et les constructions relevant des EPF).

Conformément à la décision prise par le bureau le 8 juin 1998, les « constructions militaires » demeurent du ressort de la Commission de la politique de sécurité (CPS). La CCP peut néanmoins présenter un co-rapport, notamment concernant les projets de construction qui ne sont pas strictement destinés à la conduite de combats.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les EPF a entraîné une modification de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions : depuis mi-2004, les constructions relevant du domaine des EPF ne font plus l'objet d'un message soumis séparément au Parlement, mais sont examinées en même temps que le budget (c'est donc la Commission des finances qui en est responsable, la Commission des constructions publiques conservant toutefois la possibilité de présenter un co-rapport).

À l'inverse, la réorganisation du secteur de la construction au niveau fédéral, mise en œuvre dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration, a conduit à un élargissement des compétences de la CCP lors de la dernière législature : les projets de construction dont le coût est inférieur à 10 millions de francs (présentés sous la forme de crédits de programme) figurent désormais eux aussi dans les messages sur les constructions et doivent également être approuvés.

Durant la période sous revue (2003 – 2005), le bureau s'est par ailleurs demandé s'il ne serait pas plus efficace d'intégrer la CCP à la CEATE (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie). Cette idée a finalement été écartée (aux deux chambres) : le bureau est en effet arrivé à la conclusion que, d'une part, une fusion ne permettrait guère de synergies et que, d'autre part, l'existence d'une commission spécialisée était indispensable du fait des connaissances pointues qu'elle apporte.

2 Objets traités pendant la première moitié de la législature (2003 – 2005)

21 Répartition par type d'objet traité

La Commission des constructions publiques du Conseil national a procédé à l'examen préalable de 20 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiative populaire	0	
b.	Projet d'acte du Conseil fédéral Rapport du Conseil fédéral	3 2	
c.	Co-rapport aux projets d'acte du Conseil fédéral	3	
d.	Initiative parlementaire (iv.pa.)	0	
d ^{bis} .	Iv.pa. à laquelle la commission du conseil prioritaire a donné suite : décision de la commission du second conseil	0	
e.	Initiative d'un canton (iv.ct.)	0	
f.	Élaboration d'un projet (iv.pa. / iv.ct. 2 ^e phase, iv. commission)	0	
g.	Projet de l'autre conseil (iv.pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	0	
h.	Intervention de la commission	0	
i.	Motion de l'autre conseil	0	

j.	Pétition	0	
k.	Objet interne	12	
l.	Autre	0	
	Total	20	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral portaient sur les programmes 2005 et 2006 des constructions civiles.

23 Examen préalable des initiatives

La CCP-N n'a procédé à l'examen préalable d'aucune initiative parlementaire ni d'aucune initiative d'un canton durant la période 2003 – 2005.

24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la CCP-N a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (notamment les principes pour la gestion des locaux dans les bâtiments administratifs de la Confédération [schéma directeur 2012], la modification de l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération [OILC], l'assurance du maître de l'ouvrage pour les constructions de la Confédération, et la planification des investissements). Elle a également effectué de nombreuses visites de chantiers et de bâtiments administratifs de la Confédération et des EPF.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

Président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2004 : Hans-Jürg Fehr (PS/SH)

Président session d'hiver 2004 – session d'hiver 2005 : Maria Roth-Bernasconi (PS/GE)

Vice-président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Robert Keller (UDC/ZH)

32 Membres de la commission

Composition de la commission pendant la première moitié de la 47^e législature (2003 – 2005) : *Fehr Hans-Jürg/Roth-Bernasconi, Keller, Bäumle, Bortoluzzi, Büchler* (a remplacé Kohler), Brun (a remplacé Imfeld), Günter, Gyr-Steiner, Messmer, Rutschmann (a remplacé Speck), Scherer Marcel, Stöckli (a remplacé Fehr Hans-Jürg), Weigelt.

Remplacements pendant la période sous revue :

- M. Hans Stöckli a remplacé M. Hans-Jürg Fehr à partir de la session d'hiver 2004 (parallèlement, Mme Maria Roth-Bernasconi a succédé à M. Hans-Jürg Fehr à la présidence de la commission) ;
- M. Franz Brun a remplacé M. Adrian Imfeld à partir de la session d'été 2005 ;
- M. Jacob Büchler a remplacé M. Pierre Kohler à partir de la session d'été 2005 ;
- M. Hans Rutschmann a remplacé feu M. Christian Speck à partir de la session d'été 2005.

33 Sous-commission(s)

La commission n'a institué aucune sous-commission.

34 Secrétariat

- Martin Hasler-Jäggi, secrétaire de la commission (taux d'occupation : 80 %)
- Pierre-Yves Breuleux, secrétaire suppléant de la commission (taux d'occupation : 100 %)
- Odile de Raemy, secrétaire administrative (taux d'occupation : 60 %)
- Ursula Jeanmonod, secrétaire administrative (taux d'occupation : 50 %)

(le secrétariat de la CCP-E et des deux Commissions de la politique de sécurité est assuré par la même équipe)

4 Nombre de séances nécessaires

Pendant la première moitié de la 47^e législature (2003 – 2005), les travaux de la commission ont nécessité cinq séances, réparties sur six jours et d'une durée totale de 18,75 heures (soit plus de 3,1 heures par jour de séance). La commission s'est réunie trois jours en 2004 et trois jours en 2005.

Les chiffres ci-dessus comprennent les nombreuses visites et réunions d'information sur les sites des différents projets de construction, mais ne tiennent pas compte des déplacements.

5 Remarques sur les travaux de la commission

La Commission des constructions publiques constitue un cas à part parmi les commissions législatives. Principalement chargée de l'étude de projets de construction, elle s'occupe davantage de questions techniques et financières que d'aspects d'ordre politique, ce qui lui vaut d'être considérée comme la commission la plus apolitique du Parlement. Elle n'est saisie qu'à titre exceptionnel de projets de loi ou d'initiatives parlementaires. Ainsi, la commission n'a été confrontée à aucune question de procédure épineuse pendant la première moitié de la 47^e législature (2003 – 2005).

La CCP-N estime avoir fait preuve d'efficacité dans ses travaux.

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

Les programmes des constructions civiles ont constitué les objets les plus importants soumis à la CCP-N en 2004 et 2005. Après examen critique, la commission a approuvé les programmes à une très large majorité. En 2005, toutefois, la commission a recommandé le renvoi au Conseil fédéral du crédit d'engagement pour les frais de location liés à l'implantation du Tribunal administratif fédéral (TAF) à St-Gall, projet contenu dans le message concernant le programme 2006 des constructions civiles.

Pendant la période sous revue, la commission a uniquement rédigé des co-rapports sur le budget 2005 et le budget 2006 (destinés à la Commission des finances, ces co-rapports portaient plus précisément sur les constructions des EPF).

Aucun projet de construction ni aucune demande de prêt pour les organisations internationales installées à Genève (par l'intermédiaire de la FIPOI) n'a été soumis à la commission pendant la période en question (domaine de compétence de la CPE, avec possibilité de co-rapport de la CCP).

La commission a renoncé à présenter un co-rapport concernant les constructions militaires, mais plusieurs de ses membres ont participé à des visites y afférentes.

52 Examen préalable des initiatives

Néant

53 Élaboration des projets de loi et d'arrêté (initiatives parlementaires et initiatives des cantons : « 2^e phase » / initiatives de commission)

Néant

54 Suivi régulier de l'évolution sociale et politique (art. 44, al. 1, let. c, LParl)

La CCP-N se penche occasionnellement sur des questions dépassant le strict cadre des constructions (comme la protection contre les tremblements de terre et les normes Minergie). Elle tient compte de ces aspects lorsqu'elle examine les projets de construction de la Confédération.

55 Coordination avec les autres commissions

La collaboration avec les autres commissions parlementaires peut être qualifiée de très bonne. C'est notamment le cas avec la Commission des finances (CdF), qui reçoit chaque année dans le cadre de l'examen du budget un co-rapport de la CCP concernant les constructions des EPF. Le plus souvent, des membres de la CCP participent directement à la séance concernée de la sous-commission compétente de la CdF, sans adresser de rapport écrit. De même, des membres de la CCP accompagnent la Commission de la politique de sécurité (CPS) lorsque celle-ci effectue des visites consacrées à des projets de constructions militaires.

56 Participation du Parlement en matière de politique extérieure

Néant

6 Travaux à venir : thèmes importants de la seconde moitié de la 47^e législature (2005 – 2007) entrant dans le domaine de compétences de la CCP-N (selon état actuel des connaissances)

Le mandat confié à la CCP-N ne devrait pas connaître de changement majeur lors de la seconde moitié de la 47^e législature : il s'articulera de nouveau essentiellement autour des messages portant sur les constructions civiles de la Confédération en Suisse et à l'étranger. Les constructions relevant du domaine des EPF constitueront un autre point fort des activités de la commission, inscrit dans le cadre de la procédure de co-rapport concernant les budgets de la Confédération. Les constructions militaires et les projets de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) continueront eux aussi de retenir l'attention de la commission. Enfin, la CCP-N souhaite poursuivre ses débats sur des questions dépassant le strict cadre des constructions (telles que les évolutions à moyen et long termes dans le secteur de la construction au niveau fédéral).